



## Réponses au comité consultatif « Sécurisation de l'avenue Charles de Gaulle »

En date du 15 avril et 12 mai 2021

**À la suite de la publication de l'avis consultatif du comité « Sécurisation de l'avenue Charles de Gaulle », les élus, en concertation avec les services techniques, décident de la réalisation des propositions suivantes dans les délais annoncés :**

### **Dès 2021 :**

Septembre : Une expérimentation de l'inversion des priorités avec les rues Beaumarchais et Ronsard sera réalisée pour une durée d'un mois, adjointe de contrôles réguliers de la vitesse effectués par la police municipale. Ces contrôles auront à la fois un but dissuasif, mais ils permettront aussi de recueillir les données nécessaires à l'évaluation de l'efficacité de l'expérimentation.

Automne : Un enherbage du trottoir droit (sens Blois/Vineuil) sera réalisé dans le but de pousser les usagers à utiliser le trottoir gauche.

Hiver : Une signalisation additionnelle sera posée aux carrefours De Vigny et Verlaine.  
Une signalisation spécifique visant à sensibiliser les usagers et propriétaires d'animaux quant à la salubrité de l'espace public sera ajoutée.

### **En 2022 :**

1<sup>er</sup> semestre : L'aménagement des passages piétons via la pose de potelés, de nouveaux marquages et de diodes lumineuses. Un nouveau passage sera créé dans la continuité de la venelle venant de la rue Anatole France et arrivant à l'arrêt de bus.  
La finalisation du côté droit de l'avenue (sens Blois/Vineuil).

2<sup>e</sup> semestre : La mise en conformité des quais de bus, notamment pour les personnes à mobilité réduite.  
L'ensemble de la signalisation et des marquages à destination des piétons et cyclistes sera revu et clarifié. Ces modifications interviendront dans le cadre du schéma directeur des voies douces, en cours de finalisation, afin de rester cohérent avec l'ensemble des voies douces vinoliennes.

### **Durant la suite du mandat :**

La question ayant beaucoup fait débat au sein du comité, une étude globale sur le carrefour De Gaulle/De Vigny/Chénier/Place Jules Verne sera effectuée afin de statuer sur une solution stable pour cette section problématique.

Enfin, une étude lors de la réfection de la bande de roulement de l'avenue sera effectuée afin d'adopter les marquages les plus adaptés pour limiter la vitesse.

**Toutes les propositions du comité consultatif n'ont néanmoins pas été retenues. Les motivations suivantes ont poussé la mairie à devoir les refuser :**

En ce qui concerne la pose de claustras ou parois insonorisantes, il est apparu après recherche des services techniques que le coût des matériaux était élevé (115000€ à minima) au vu des performances annoncées (gain de quelques décibels). Par ailleurs, la pose nécessiterait une taille en rideau des arbres du côté droit de l'avenue (sens Blois/Vineuil) qui pourrait endommager leur système racinaire. En ce sens, l'avenue Charles de Gaulle ne bénéficierait que peu d'un tel aménagement, au détriment d'autres projets municipaux et donc aux citoyens vinoliens. Les propositions alternatives évoquées par le comité posent des problèmes similaires. Cependant, et comme le comité l'a fait remarquer, la pollution sonore est essentiellement produite par les véhicules empruntant l'avenue. Aussi la mairie s'engage à trouver les meilleures solutions pour limiter la vitesse et ne pas créer de situations susceptibles d'intensifier le trafic sur l'avenue à l'avenir, sans pour autant lui ôter son rôle d'axe routier principal dont la ville ne peut se passer.

Les propositions visant à renforcer le fleurissement seraient quant à elles contraires à la direction prise par la mairie, depuis plusieurs années déjà, de réduire sa consommation en eau et donc son impact environnemental. La pose d'œuvres représentant la ville, notamment sur le rond-point Anna Politkovskaïa, est néanmoins réalisable dans la mesure où celle-ci n'impacte pas l'installation régulière de calicots (événements culturels, sportifs ou autre).

Le comité demandait, au-delà de la mise en conformité des arrêts de bus, que ceux-ci soient agrandis : il n'est malheureusement pas possible, légalement, de procéder à de tels aménagements. Par ailleurs, la politique d'Agglopolys concernant les arrêts de bus est de faire empiéter ces derniers sur la voie, afin de forcer les autres usagers à ralentir, et, donc, à sécuriser la voie.

L'expérimentation d'un marquage temporaire sur la bande de roulement n'est également pas retenue, ceux-ci se dégradant trop rapidement, au profit d'un marquage permanent, qui a fait ses preuves dans d'autres communes en termes de réduction de vitesse, et qui sera installé lors de la réfection globale de la voie.